

On s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, n° 349, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)
Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

NOTIFICATIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.
Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre ou décembre.

N° 27.

MERCREDI.

1^{er} FÉVRIER 1832.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 30 janvier.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Un arrêté royal du 10 janvier porte ce qui suit :

Art. 1^{er}. Toutes les armes de guerre ou parties de celles-ci seront, avant de pouvoir être exportées, visitées par le chef de l'autorité militaire locale ou la plus voisine, ou par son délégué, pour s'assurer s'il n'en existe pas parmi elles qui seraient, en tout ou en partie, la propriété de l'état. Il sera délivré certificat de cette visite.

2. Cette visite sera faite, dans le lieu de l'expédition, en présence des employés de l'administration des douanes, qui viseront le certificat.

3. Après la vérification, les caisses qui renferment les armes seront dûment plombées par ces employés et pourront passer à la frontière sans vérification nouvelle.

4. L'administration de la douane ne laissera passer en sortie, à la frontière, des transports d'armes, qu'après s'être assurée que ces formalités ont été remplies, et que sur la production du certificat de visite exigé par l'art. 1^{er}.

Par arrêté du 24, des commissions sanitaires locales seront établies immédiatement dans les lieux ci-après dénommés :

Huy (Liège).
Lierre, Duffel, Herenthals, Saint-Amand et Westerloo (Anvers).
Ath, Binche, Enghien, Lessines, Leuze, Senefte et Soignies (Hainaut).
Bastogne, Bouillon, Durbuy, Houffalize, Marche, Neufchâteau et St Hubert (Luxembourg).

Le ministre des finances vient de prendre une décision très-importante au sujet de l'emprunt de 10 millions établi par la loi du 21 octobre 1831. En voici les principales dispositions :

1^o Les bons de l'emprunt à délivrer dans les différentes provinces seront admis, à partir du 1^{er} février prochain, comme numéraire, en paiement des contributions directes, douanes et accises, dont l'échéance et l'exigibilité sont postérieures au 30 juin 1832, dans tous les bureaux du royaume indistinctement.

2^o Les récépissés primitifs, ainsi que les récépissés supplémentaires mentionnés à l'art. 10 de la loi, seront reçus, lors de leur présentation, en paiement des mêmes impôts; mais seulement dans les bureaux de leur délivrance.

Il ne sera fait aucune restitution en argent ou en récépissé quelconque pour l'excedant qu'un bon ou récépissé pourrait présenter sur le montant des impôts en acquit desquels on veut les donner.

Le porteur d'un tel bon ou récépissé aura la faculté de faire valoir la différence en acquit d'impôts dus par d'autres contribuables. S'il n'use pas de cette faculté, le bon ou récépissé sera réduit de la somme nécessaire pour acquitter ou compléter celle dont il est redevable.

4^o La réduction mentionnée à l'article précédent sera constatée sur la pièce même et à l'instant du paiement, de la manière suivante :

Réduit à la somme de

Cette déclaration sera signée par l'intéressé et par le receveur.

Le ministre de la guerre porte à la connaissance des autorités communales, administrations des hospices civils, et de tous ceux que la chose concerne, que, conformément aux dispositions de la loi du 8 novembre 1815, n° 36, insérées au *Bulletin Officiel*, toutes créances à la charge de son département, concernant l'exercice 1831, dont les titres en due forme ne lui auront pas été transmis avant le 30 juin de la présente année, seront considérées comme périmées et ne seront plus admises en liquidation.

Les créances concernant l'exercice 1830, dont les titres ont été renvoyés aux parties intéressées pour en opérer la rectification, et qui ne seraient pas renvoyés au ministère de la guerre avant le premier mars prochain, encourront la même déchéance.

Bruxelles, 25 janvier 1830.

Le ministre de la guerre,
CH. DE BROUCKERE.

Il y avait hier au grand théâtre, spectacle gala. La salle était remplie. L'arrivée et la sortie de S. M. ont été saluées par les applaudissements et les acclamations de l'assemblée.

— Nous avons dit, il y a quelques jours, que lord Palmerston, ministre des affaires étrangères du roi d'Angleterre, avait adressé aux cours de Russie, de Prusse et d'Autriche une note qui les pressait de nouveau de donner leur ratification au traité des 24 articles pour le 31 janvier. Nous avons ajouté que lord Palmerston déclarait positivement dans la note que, quelque parti que prissent les cours du nord, l'Angle-

terre avait résolu de ratifier à cette date le traité du 15 novembre, et que la France suivrait la même marche. On nous assure aujourd'hui que notre gouvernement a appris hier d'une manière certaine qu'il recevrait vers le milieu de la semaine les ratifications de la France et de l'Angleterre.

— On prétend que la visite que le général Belliard allait faire samedi au roi, avait rapport à un traité d'alliance entre la Belgique, l'Angleterre et la France.

— Hier soir, à onze heures, un courrier du cabinet britannique a été expédié par sir Adair avec des dépêches pour Londres.

— Dans le compte-rendu des pétitions adressées à la chambre des représentants, nous avons mentionné celle de plusieurs notables de Courtrai, demandant que le jury ne soit maintenu qu'en matière de presse; nous avons omis de dire que les pétitionnaires en demandaient également le maintien pour les délits politiques.

— On parle de la prochaine réorganisation de l'école de musique.

— Avant-hier, 27 de ce mois, vers onze heures du matin, le nommé Charles Theys, tisserand à St-Nicolas, hameau *Knaplante*, s'est suicidé dans sa cave, où il était entré sous prétexte de prendre des carottes pour ses bestiaux. Ce malheureux s'est fait deux blessures mortelles au cou, à l'aide d'un couteau qu'il tenait encore à la main lorsque la police, assistée d'un médecin, est arrivée sur les lieux. Theys éprouvait de temps à autre des accès d'aliénation mentale.

— Les gardes civiques de Bruges, cantonnés à Beveren, viennent de recevoir des capotes d'hiver.

— On lit dans le *Journal de Luxembourg*: M. Robert, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été remis en liberté, sous caution, le 26 de ce mois.

— Une expédition, partie au mois de mai dernier, de Copenhague, est parvenue à atteindre la côte orientale du Groenland. Il y a huit siècles que des colons norvégiens s'établirent sur cette côte, et depuis lors les glaçons y empêchaient tout accès. L'expédition y a trouvé les descendants des premiers colons qui s'y étaient établis, et qui professent encore le culte catholique-romain que leurs ancêtres y ont apporté. Leur langage est celui des Norvégiens ou Nordmans du 10^e siècle.

— M. Vanden Burggraaf, de cette ville, a fait lithographier la chambre des représentants, où se trouvent indiquées les places que chacun d'eux occupe. La liste alphabétique de leurs noms, avec les provinces par lesquelles ils sont députés, est jointe à ce tableau. Pour quiconque veut suivre les séances de la chambre, on peut dire que cette lithographie, d'ailleurs fort bien exécutée, est d'un intérêt réel.

NAMUR, 31 janvier.

La fermeture de la chasse pour toute la province, aura lieu demain 1^{er} février.

— Nous transmettons à nos lecteurs de nouveaux détails que nous nous sommes procurés sur les derniers moments du général Belliard, et les causes foudroyantes de sa maladie. Le général Belliard, depuis quelque temps, avait paru indisposé à plusieurs de ses amis. En dernier lieu, une altération dans sa physionomie frappa l'un d'eux assez vivement pour qu'il lui conseillât d'appeler un médecin. Le général s'y était refusé. Dans la matinée du 28, il dit à son valet de chambre qu'il était malade et demanda du thé de violette. Plus tard, s'étant trouvé mieux, il eut l'imprudence de manger à son déjeuner une côtelette et plusieurs pommes-de-terre, et sortit peu de temps après pour se rendre au palais. La gêne qu'il éprouvait augmentant probablement, il alla au Parc où il s'évanouit. Avant qu'il fût aperçu et que l'on eût pu faire avancer une voiture, il s'écoula environ un quart d'heure, pendant lequel l'action de l'air froid contribua beaucoup à aggraver son mal. Les docteurs Lebeau et Sentin, qui lui ont donné tous leurs soins, n'hésitent pas à déclarer que cette malheureuse circonstance a été fatale au général. Lorsque le docteur Lebeau, arrivé le premier, le vit, il était froid, sans pouls, ne répondant que difficilement aux questions, annonçant de la gêne à l'estomac, et remuant néanmoins tous ses membres. On ne parvint pas à rétablir la circulation, et environ une heure après il expira, en faisant un premier et léger effort de vomissement.

Il existait chez le général Belliard une malheureuse prédisposition à l'accident sous lequel il vient de succomber. Il en avait déjà éprouvé les atteintes à différentes reprises.

— Il ne sera pas procédé à l'autopsie du corps du général Belliard. Une personne de sa famille, qui lui portait son affection et lui consacrait aujourd'hui tous ses regrets, a exprimé sa répugnance pour une opération qu'elle juge inutile.

Plusieurs personnes ayant témoigné le désir de se procurer son portrait, le soin de le faire a été confié au crayon habile de M. Madou.

— Nous ne croyons pas qu'il y ait d'indiscrétion à révéler un fait qui nous paraît honorable pour l'auguste personnage à qui il appartient. Le roi a pleuré le général Belliard en apprenant sa mort; qui mieux que sa majesté avait pu apprécier les hautes qualités de l'homme qui, diplomate, sut mériter et gagner l'affection d'un peuple entier, à une époque où ce peuple avait tant de motifs de mandir la diplomatie.

(*Emancipation.*)

— On lit dans le *Moniteur* la notice nécrologique suivante sur le général Belliard :

La France et la Belgique viennent de faire une perte qui leur sera sensible. Le comte Augustin-Daniel Belliard, lieutenant-général, pair de France, grand-cordon de l'ordre de la Légion-d'Honneur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France en Belgique, a succombé hier (28) après quelques heures de maladie. Cet événement a produit une affliction générale, et retentira douloureusement à Paris, où l'honorable M. Belliard comptait de si nombreux et de si vrais amis. Nous regrettons l'homme excellent et dévoué qui, dans les momens difficiles, n'a pas fait faute à la Belgique, et dont l'infatigable activité et les prudentes négociations ont été si utiles à la ville d'Anvers, lorsqu'elle était menacée d'une seconde attaque.

La vie de ce brave général a été une carrière de gloire. Nous en rappellerons les principaux traits. M. Belliard, né à Fontenai, en Poitou, le 25 mai 1769, fit les premières campagnes de la révolution en qualité d'aide-de-camp de Dumouriez, et se distingua comme officier de cavalerie. Il passa, en 1796, à l'armée d'Italie, commandée par le général Bonaparte, et se trouva comme adjudant-général aux batailles de Castiglione et d'Arcole, où il donna de nouvelles preuves de talent militaire et d'intrépidité. Bonaparte, en rendant compte au directoire des batailles de Saint-George et de la Favorite gagnées sur les Autrichiens, écrivait : « Belliard a contribué au succès de cette journée; c'est un officier de distinction. »

Promu au grade de général de division, M. Belliard suivit Bonaparte en Egypte, où il fut chargé du commandement de la province de Thèbes. Il commanda une division à la bataille d'Héliopolis, défit les Mameluks à Caphtos, et prit Cossier le 30 mai 1800. Lorsque Kléber eut été assassiné, M. Belliard prit le commandement du Caire, et fut blessé au combat de Salahié. De retour en France par la capitulation d'Alexandrie, M. Belliard fut appelé au commandement de la 24^e division militaire à Bruxelles, où il sut se concilier l'estime et l'affection des habitans par une conduite remplie de modération et de sagesse. Nommé en 1805, chef d'état-major-général de Murat à l'armée d'Allemagne, il y rendit d'éminens services, et reçut le titre de grand-officier de la légion d'honneur à la suite de la victoire d'Austerlitz, à laquelle il avait contribué.

M. Belliard fit la campagne de 1806 contre la Prusse, et passa en Espagne, où il occupa par capitulation, le 4 décembre 1808, la ville de Madrid, où Napoléon fit son entrée. Il eut un commandement, en 1812, dans la grande armée qui marcha contre la Russie, et se distingua dans plusieurs combats et à la bataille de Moskowa, où il eut un cheval tué sous lui.

Nommé, à la fin de 1813, lors de l'invasion des alliés, aide-major-général, il remplaça le maréchal Grouchy dans le commandement de la cavalerie, après la bataille de Craone.

Lors de la première restauration, Louis XVIII le créa chevalier de Saint-Louis, et le fit entrer à la chambre des pairs.

Major-général de l'armée qui devait arrêter la marche de Napoléon sur Paris, en mars 1815, il céda à l'entraînement de ses troupes, et fut chargé, au mois d'avril, auprès du roi de Naples, d'une mission délicate et dangereuse qui ne put avoir de succès.

Rentré en France, il fut nommé par Napoléon membre de la chambre des pairs, et appelé au commandement de la Moselle.

Lorsque les armées alliées furent arrivées à Paris, le général Belliard rentra dans la vie privée; mais il eut à subir quelques persécutions, et fut enfermé pendant plusieurs mois à l'abbaye. La rigueur du pouvoir s'adoucit cependant, et M. Belliard, entouré de la considération universelle, put se reposer de ses nombreux travaux au sein de l'étude et de l'amitié. La révolution de juillet appela de nouveau M. Belliard sur la scène du monde.

Les membres de la députation qui fut envoyée à Paris, auprès du roi des Français, exprimèrent le désir de voir M. Belliard revêtu du caractère de ministre plénipotentiaire de France en Belgique. Le long séjour de l'honorable général dans notre pays, sa réputation d'intégrité et de loyauté, l'estime qu'il s'était acquise durant le cours de son administration militaire, lui avaient mérité cette flatteuse distinction.

Arrivé en mars 1831 à Bruxelles, il s'occupa avec zèle et dévouement des intérêts de la Belgique. C'est à lui, c'est à sa noble sollicitude, à son infatigable activité que la ville d'Anvers doit d'avoir été préservée d'un second bombardement. Il négocia aussi avec succès, lors de l'inondation des polders, auprès du général Chassé, qui avait servi autrefois sous ses ordres en Espagne.

C'est encore à ses soins qu'on doit la prompte solution de l'importante et délicate question des forteresses, qui, dans ces circonstances, offrait tant de difficultés.

Général illustre et probe, bon administrateur, diplomate consciencieux et loyal, M. Belliard sera universellement regretté. D'augustes témoignages n'y manqueront pas, et la Belgique se souviendra avec reconnaissance de ce qu'elle doit au dévouement de l'honorable général.

Une foule de pauvres répétaient à l'envi, à la porte de son hôtel, son éloge funèbre : celui-là ne peut être suspect de flatterie.

L'ABBÉ DE MELLERAY.

(*Fin.*)

Après s'être appliqué à réhabiliter l'état monastique, M^e Janvier traite la question de liberté religieuse; et il n'est pas moins heureusement inspiré.

Parmi ces libertés dont le soleil de juillet a dû être la brillante aurore, ses rayons émancipateurs n'ont-ils point lui pour la liberté religieuse? Le plus sublime élan de la pensée, celui qui la reporte vers son auteur, est-il encore gêné par des entraves jansénistes ou parlementaires? L'enthousiasme de la piété est-il matière d'administration, et peut-il être réprimé par de violens moyens de basse police? Lorsqu'il est permis d'associer les efforts vulgaires qui ne tendent qu'aux intérêts d'ici-bas, nous sera-t-il défendu de mettre en communion ces facultés, grâce auxquelles nous nous élançons vers des biens inconnus, dans un monde invisible?

« Il n'est pas bon que l'homme soit seul, surtout pour adorer Dieu; le croyant a besoin de mêler ses effusions d'amour et d'espérance à celles de ses frères : c'est la plus odieuse des tyrannies de vouloir briser par la force de pareils rapprochemens, qui ne sont que des détachemens de la terre.

« C'est rappeler l'ombrageuse persécution des empereurs romains contre les premières assemblées des chrétiens; c'est provoquer au XIX^e siècle, à des congrégations nocturnes, souterraines; c'est raviver, dans un siècle de tolérance, la tentation du martyre. Comment est-il possible qu'on n'ait pas envisagé la question à cette hauteur, qu'on se soit traîné terre à terre? On a fait de l'inquisition de la plus pire espèce, de l'inquisition athée. Et qu'on ne prétende point n'avoir pas agi par inimitié contre le sentiment religieux, mais avoir voulu seulement proscrire les mystiques et bizarres pratiques qui lui servaient de cortège! Quoi! on s'arroge le droit de régler les manifestations extérieures! Voilà résurrection d'un autre genre de despotisme à la Henri VIII : c'est un catholicisme ministériel qui veut se substituer au catholicisme sacerdotal, et qui veut fabriquer, par arrêté, des dogmes et des rites. Sous quelques formes qu'on retourne ces attentats que je vous dénonce, ils contristent, ils révoltent les âmes vraiment libérales. . . .

« En religion, la servitude, c'est la mort; et nous y avons soif de la vie, de plus en plus nous ressentons que le froid est remonté au cœur de l'humanité : elle est glacée de désespoir et d'ennui, si moralement elle n'est pas morte, elle est tombée dans le marasme; et nous désirons qu'elle en sortit au plus vite. Nous n'avons pas cette politique matérialiste qui se réjouit de l'incrédulité religieuse comme d'un progrès : ce n'est pas un progrès, c'est un violent écart. On est devenu sceptique par réaction contre ce principe de l'autorité : Laissez les intelligences à leur spontanéité, et bientôt elles retrouveront ces croyances qui sont leur éternel patrimoine, et dont elles ne peuvent être que passagèrement deshéritées. . . . »

Cet éloquent plaidoyer, qui a duré, dans les deux audiences, près de six heures et demie, a constamment été écouté avec intérêt : des murmures flatteurs l'ont souvent interrompu, et la brillante péroraison, débitée avec âme, a valu à l'avocat des bravos unanimes, dont retentit rarement le sanctuaire de la justice.

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

SUR LA PERSÉCUTION DU ST.-SIMONISME.

On lit dans le *Globe* : « Puisse la manifestation dont la presse donne le signal en notre faveur profiter à l'éducation du pouvoir ! Il est atteint de la manie de juger les doctrines. Qu'il voie cependant : ses jugemens excitent une telle prévention qu'ils provoquent d'avance une protestation unanime. Il n'a pas qualité pour émettre les jugemens qu'il proclame, qu'il s'abstienne donc de ce qui n'est pas selon sa capacité. Nous lui parlons d'ailleurs ici avec un absolu désintéressement, sans rancune et sans haine; car les poursuites qu'il vient d'entamer contre nous avec un luxe de maladresse, nous seront d'une inamense utilité. Qui consentirait à se mettre contre nous au diapason de la police et du parquet ?

« Les enseignemens publics de la religion St-Simonienne ont été commencés en 1828, rue Taranne; ils ont été continués, publiquement, en 1829, rue Dauphine. Les prédications publiques ont eu lieu jusqu'à ce jour, sans interruption depuis le mois d'avril 1830. Ainsi, en 1828, 29 et 30, sous le règne de Charles X, et l'administration de MM. Peyronnet et de Polignac, l'art. 291 n'a jamais été invoqué contre nous; il était réservé à l'administration du libéral M. Casimir Périer, sous la royauté des barricades, d'exhumer ce despotique article contre la religion St-Simonienne, au mépris d'une possession de publicité de quatre ans et des lois qui garantissent à chacun le libre exercice de son culte.

La *Gazette*, le *Messenger*, la *Quotidienne* et le *Courrier de l'Europe* rapportent les faits sans prendre parti ni pour ni contre les Saint-Simoniens.

Le *Journal du Commerce* et le *Corsaire* se prononcent, comme les autres feuilles libérales, contre des persécutions aussi absurdes que la doctrine même qu'on voudrait étouffer, et qu'on ne réussira qu'à populariser par de pareils moyens.

La *Quotidienne* et le *Corsaire* émettent l'opinion que le juste-milieu n'a fait, dans cette occurrence, qu'obtempérer, suivant sa coutume, aux ordres de la diplomatie étrangère.

Le *National* s'indigne des accusations anonymes d'escroquerie hasardées par la presse ministérielle, envers des hommes auxquels l'opinion ne refuse pas de la probité personnelle, quelle que soit l'ineptie de leurs théories sociales.

On lit encore dans le *Globe* : « Les ministères qui se sont succédé

Depuis la révolution, n'ont certes pas été avarés de poursuites contre la presse. Le *Globe*, à-peu-près seul, s'était soustrait au courroux des procureurs-généraux. Quelles sont les causes du changement subit qui vient de s'opérer? Le pouvoir a-t-il espéré occasionner un grand scandale, afin de détourner l'attention publique du budget, et d'emporter, à coups de scrutin, des crédits contre lesquels la morale publique et la misère du peuple s'élèvent si fort? Cet espoir est patent. L'appareil déroulé et l'heure choisie pour ce coup de collier, en font foi. Pour fermer la salle Taitbout, n'eût-il pas été cent fois plus simple d'en effectuer la signification la veille? Le *Globe* eût pu dès-lors annoncer la mesure de police. Mais on se flattait de nous exaspérer et d'obtenir contre nous des armes que nous n'avons pas encore fournies.»

Le *Globe* reproduit les extraits de toutes les feuilles libérales, relatifs à la persécution de la secte.

La nature des interrogatoires qu'ont subis les pères Enfantin et Rodrigues, éloigne jusqu'à l'apparence d'un procès pour escroquerie. L'équipée du juste-milieu est tout bonnement une atteinte à la liberté des cultes.

POLITIQUE EXTÉRIÈRE.

Il serait difficile de ne pas se répéter sur la question belge, dans l'état d'insolubilité où la laissent les délais de la conférence.

La *Révolution* fait remarquer que le refus exprimé par l'ex-roi Guillaume de payer dorénavant les intérêts de la dette russe, au prix desquels il avait acheté la Belgique, pourrait fort bien décider l'empereur Nicolas à soutenir son beau-frère dans une nouvelle expédition contre les rebelles.

Le *Constitutionnel* et les *Débats* annoncent que toutes les difficultés sont applanies relativement aux forteresses belges qui doivent être démolies. Ces journaux ne disent pas qui a cédé, de la France ou des ennemis de la France.

Le *Messenger* annonce que la Russie, la Prusse et l'Autriche ratifient... sauf les articles qui ne conviennent pas à la Hollande.

La *Quotidienne* espère que l'empereur de Russie, de concert avec ses augustes alliés, réglera l'affaire belge à Berlin.

Le *Temps* ne doute pas que les Autrichiens n'occupent bientôt la Romagne. M. Périer en est déjà vis-à-vis des puissances à ne plus s'opposer que par la menace de sa démission à tout ce qu'elles pourraient entreprendre d'assez hostile pour ranimer l'esprit révolutionnaire et compromettre l'avenir de tous les trônes. Mais les cabinets profiteront jusqu'au bout des avantages que leur offre le découragement actuel de tous les esprits.

On lit dans le *Courrier des Electeurs*: « Chaque jour soulève davantage le voile qui couvre le but réel de l'expédition de don Pedro. Le titre de régent serait pour lui, comme il l'a été pour don Miguel, un acheminement au titre de roi. Le texte de la charte portugaise, œuvre de l'ex-empereur du Brésil lui-même, s'oppose à la remise de la régence en ses mains. Aussi n'est-il sorte de moyens qu'il n'emploie pour que le commandement de l'expédition et la régence lui soient donnés par le vœu apparent de la nation et de l'armée. Ainsi aux réfugiés de France on annonce qu'une députation de Terceira est arrivée à Londres, et à Londres qu'une députation de Terceira est arrivée à Paris. A l'aide de ces manœuvres on espère obtenir actes de foi et d'hommage des réfugiés de France et d'Angleterre. »

Le *Courrier Français*, le *Mouvement* et le *Français* signalent l'alliance qui se forme entre les aristocraties russe, anglaise et française, qui prennent l'initiative d'une politique ouvertement rétrograde, dont les rois ne sont pas fâchés que leurs fidèles noblesses assument la responsabilité. C'est ainsi que l'aristocratie russe s'est fait adjuger les grandes charges de l'état et l'exploitation de la Pologne; que la pairie anglaise dissuade Guillaume IV d'une fournée qui la discréditerait, et que les pairs de France précèdent le ministre Périer dans les voies d'une restauration.

POLITIQUE INTÉRIÈRE.

Effrayés de la position où se trouverait la monarchie du roi-citoyen si la rupture des 164 venait à rendre impossible tout remaniement libéral du ministère, dans un moment de crise, les organes du gouvernement, *Débats* et *Paris*, demandent à MM. Odillon-Barrot et consorts si décidément ils renoncent à prêter au pays l'appui de leurs capacités sans sortir des voies parlementaires, seules légitimes.

Le *National* répond que la cause du mal est plus haut que tous les ministères.

La *Tribune* convient avec le *National* que la protestation est un manifeste républicain, mais elle distingue: républicain par ses conséquences futures, et nullement d'après les intentions des signataires.

La question est donc arrivée au-delà de la république. Il s'agit de savoir quels hommes seront dignes de la diriger.

La *Quotidienne*, la *Gazette*, le *Courrier de l'Europe* et même la *Revue Européenne* se flattent que la France, un pied dans le gouffre béant de la terreur, se rappellera l'enfant du miracle, que ses parens seraient trop charmés encore de placer chez qui le prendrait comme un pissaller. Mais la *Revue Européenne* (ex-Correspondant) recommande particulièrement à son parti de procéder avec circonspection et de ne pas s'aviser de mettre en mouvement le petit peuple, qui n'entendrait vraisemblablement pas encore de l'oreille monarchique.

La *Gazette* et le *National* présentent la question du déficit sous toutes ses faces, se prévalent des aveux mêmes de M. Thiers, et demandent pourquoi le ministère scinderait le budget en ordinaire et extraordinaire, s'il n'avait rien à dissimuler.

INDUSTRIE.

Nouveau procédé pour la filature des cotons de soie.

Don Antonio Regas, de Madrid, par ordre de la société royale de ladite ville, et sur la demande du ministre de l'intérieur, a constaté,

1° Qu'on peut filer la soie par l'immersion du coton dans l'eau froide;

2° Qu'il suffit, pour y réussir, de donner au cocon une préparation convenable dans l'eau chaude;

3° Qu'on ne peut fixer ni la température ni la durée de cette préparation, parce que l'une et l'autre dépendent de la qualité, de la quantité et de l'état de sécheresse du gluten que l'eau chaude doit dissoudre;

4° Que la soie filée à l'eau froide possède les mêmes qualités que celle qui a reçu la préparation ordinaire; elle ne lui est ni supérieure ni inférieure;

5° Que le nouveau mode de filature est plus commode, plus économique et plus sain que celui où cette opération est faite dans l'eau chaude.

Encore un mot sur la comète de 1832.

Quand, il y a quelques années, l'astronome Olbers, de Bremen, publia une note sur l'apparition de la comète de 1832, et annonça qu'elle devait toucher l'orbite de la terre le 29 octobre, plusieurs journaux, et après eux le public, en tirèrent des conséquences aussi étranges qu'alarmantes. Peu familiers avec le langage scientifique, les uns crurent que, par le mot *orbite*, il fallait entendre le globe de la terre lui-même, et que, par conséquent, il y aurait choc entre lui et la comète. D'autres, en souriant dédaigneusement, prenaient la peine d'expliquer aux premiers que l'*orbite* de la terre est la route que notre globe parcourt annuellement dans l'espace autour du soleil, et que, parce que la comète traversera ou touchera cette route, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle touchera la terre elle-même. Mais tout en reconnaissant que la terre ne recevrait, en 1832, aucune atteinte directe de la comète, ces personnes ne se montraient pas sans crainte de voir altérer la forme de l'orbite terrestre, comme si cette orbite était un objet matériel, comme si la route que parcourt une bombe au sortir du mortier pouvait être modifiée en passant dans les régions que d'autres bombes auraient anciennement parcourues!

Pénétré de l'importance de faire connaître la vérité sur une pareille question, M. Arago, dont le patriotisme n'est pas moins connu des amis de la liberté que ses lumières ne sont appréciées du monde savant, M. Arago vient de publier, dans l'*annuaire du bureau des longitudes pour l'an 1832*, une notice pleine d'intérêt et de clarté sur les comètes en général, et en particulier sur la comète qui doit reparaitre en 1832. Pressés de rassurer ceux de nos lecteurs qui auraient pu partager les craintes imaginaires si universellement répandues, nous ne suivrons pas, dans cette analyse, l'ordre adopté par M. Arago, et nous nous hâtons d'arriver au paragraphe 8 de la notice, qui traite plus spécialement de la fameuse comète dont le voisinage, assure-t-on, doit être si fatal à la terre et à ses habitants.

Cette comète, dont la périodicité est de 6 ans $\frac{3}{4}$, doit, d'après les calculs de M. Damoiseau, traverser le plan de l'écliptique, c'est-à-dire le plan dans lequel la terre se meut, le 29 octobre 1832, avant minuit. Ce passage doit s'effectuer un peu en dedans de notre orbite, dont une portion se trouvera comprise dans la nébulosité de la comète.

Reste à résoudre la question principale. Au moment où la comète se trouvera dans cette position, LA TERRE elle-même, où se trouvera-t-elle? Laissons parler de M. Arago.

« J'ai déjà dit que le passage de la comète très-près d'un certain point de l'orbite terrestre aura lieu le 29 octobre avant minuit: eh bien! la terre n'arrivera au même point que le 30 novembre au matin, c'est-à-dire plus d'un mois après. On n'a maintenant qu'à se rappeler que la vitesse moyenne de la terre dans son orbite est de 674 mille lieues par jour, et un calcul très-simple prouvera que la comète de 6 ans $\frac{3}{4}$, du moins dans son apparition de 1832, sera toujours à plus de 20 millions de lieues de la terre. »

Nous voilà maintenant bien rassurés sur la catastrophe dont nous menaçait l'apparition prochaine de la comète; mais n'allons pas passer d'une extrémité à l'autre, et, parce que nous n'avons plus à trembler, n'allons pas trop nous réjouir devant l'agréable perspective que nous offrent les souvenirs de la fameuse comète de 1811: beaucoup de bon vin et à bon marché; M. Arago nous aurait bientôt détrompés.

On s'est généralement accordé à attribuer à la comète de 1811, la température élevée de cette année, la récolte abondante qui en a été la suite, et surtout les excellentes qualités du vin de la comète. Eh bien, comme tant d'autres, la réputation de la comète de 1811 n'était qu'une réputation usurpée; ni cette comète, ni les autres n'ont jamais occasionné sur notre globe le plus petit changement dans la marche des saisons. C'est ce qui résulte évidemment de la comparaison des températures moyennes depuis 1803 jusqu'en 1831.

En 1811, la température moyenne a été de 12 degrés; elle a été de 9 degrés $\frac{9}{10}$ en 1812, et cependant la comète de l'année précédente a reparu dans le mois de juillet; 1805 a eu deux comètes, et 1808 en a eu quatre, et cependant ces deux années peuvent être comptées parmi les années froides; 1829, dont la température moyenne a été la plus basse du tableau, 9 degrés $\frac{1}{10}$, a été marquée par l'apparition d'une comète. L'année 1831, pendant laquelle aucun de ces astres ne s'est montré, a cependant joui d'une température moyenne beaucoup plus forte (11 degrés $\frac{7}{10}$) que 1819 (11 degrés $\frac{1}{10}$), qui compte trois

comètes, dont l'une très-brillante. Il est d'ailleurs une observation qu'il ne faut pas négliger; c'est que les années froides sont ordinairement nébuleuses. Or, par un ciel couvert, les plus brillantes comètes peuvent passer sans être aperçues.

Dans un prochain article, nous examinerons les autres parties de l'intéressante notice de M. Arago.

CONVERSATION POLITIQUE.

Il paraît décidément que... — Oni, tout porte à le croire... D'un autre côté, la Russie... — Et la Prusse donc?... Car on ne peut pas se dissimuler que l'Angleterre... — La France elle-même ne le souffrira pas... — Et puis, il est de l'intérêt de Nicolas de persister dans... — L'obstination du roi Guillaume prouve bien que... — D'abord, les plénipotentiaires des cinq grandes puissances ont déclaré positivement que... — Nous avons encore le Portugal qui... — Et don Miguel que... — Allons, tout bien pesé, on voit clairement que nous aurons la paix. (*Petit Homme Gris.*)

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 28 janvier.

ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.

28 JANVIER.

1798. (9 pluviôse an vi.) — *République française.* — (Directoire.) — Réunion de Mulhouse (Haut-Rhin), ville libre et confédérée de la Suisse, au territoire français. — Le général Berthier arrive à Ancône; son avant-garde marche sur Macerata.
1800. (8 pluviôse an viii.) — (Consulat.) — Napoléon Bonaparte premier consul. — Lettres des généraux Gardanne et Chamberlhac qui apprennent la défaite complète des chouans.
1804. (8 pluviôse an xi.) — Organisation de l'école spéciale militaire; elle est établie à Fontainebleau.
1805. (8 pluviôse an xiii.) — *Empire français.* — Décret impérial qui porte que la grande décoration de la Légion-d'Honneur représentera d'un côté l'effigie de l'empereur Napoléon, fondateur de l'ordre, et de l'autre l'aigle impériale de la Légion, avec ces mots: *Honneur et Patrie.*

La chambre des députés a suspendu les rapports de pétitions, pour procéder, par la voie du scrutin secret, à la nomination d'un messenger d'état.

Après plusieurs scrutins, M. Jobert Lucas est nommé messenger d'état.

Cet ancien député, dont le nom figure sur la liste des 221, a perdu sa fortune par suite de la révolution de juillet; les appointemens de la place qu'il obtient aujourd'hui sont de 3000 fr.

Il est certain que l'on s'occupe au ministère de la guerre de pourvoir les différens corps d'infanterie et de cavalerie de l'armée de chefs et d'officiers supérieurs en état de faire une campagne. On a mis à la retraite ou déplacé depuis peu 15 ou 16 colonels, qui comptaient plus sur leur zèle et leurs travaux passés que sur leur vigueur épuisée, pour conduire leurs troupes à l'ennemi.

— La *Tribune* a été saisie, la *Révolution* saisie, la *Caricature* saisie, l'*Opinion* saisie, le *Courrier de l'Europe*, saisi; les gérans des journaux, par un redoublement de sévérité inouï, sont également saisis, emprisonnés! Le *National*, la *Gazette*, la *Quotidienne*, ont eu, nous ne saurions dire combien de procès; le *Courrier Français* a failli être traduit à la barre des centres: on n'entend plus parler que d'huissiers, de recors, de scènes de police, d'arrestations. C'est le seul remède que le cabinet actuel ait su trouver jusqu'ici.

1° A sa politique extérieure, flétrie de tous les cœurs généreux, de tous les esprits prévoyans, n'importe à quelle opinion ils appartiennent; politique qui nous a placés dans l'inextricable situation où nous sommes.

2° A sa politique intérieure qui a enfanté! Quoi? *La misère.*

3° A son imprévoyante administration financière, dont la conséquence est, en définitive, un déficit de 500 millions!

Voilà où nous en sommes, voilà jusqu'à présent le résultat de tant de promesses ministérielles faites à la tribune nationale; voilà le résultat de tant de sacrifices pécuniaires! Nous en sommes venus à ce point de ne pouvoir dire la veille ce qui arrivera le lendemain.

Quoi qu'il puisse advenir, les conseils n'auront pas manqué au ministère Périer. Si son fatal système achève de compromettre la patrie, il ne pourra arguer cause d'ignorance, encore moins d'incapacité. Il s'attaque à la presse, ne sait-il point que la presse le tuera?

— On écrit de Metz:

Nous avons reçu aujourd'hui environ 80 officiers de génie et d'artillerie de l'armée polonaise. Le ministère les traite aujourd'hui officiellement de *frères d'armes*. Les généraux, les autorités municipales et la garde nationale sont allés au-devant d'eux et nous ont engagés à en faire autant. L'enthousiasme était difficile à décrire. Toute la ville était en émoi. Que le gouvernement sache donc lire dans ce fait et y puiser la conviction que l'état d'opposition est un état malade qui ne convient pas aux masses. On aimerait tant à le suivre et à le bénir, s'il marchait dans la voie du progrès! Qu'il voie lui-même. A-t-il empêché les Polonais d'être bien reçus en leur ouvrant le premier les bras? Au contraire, en se mettant à la tête du mouvement imprimé par les idées de patriotisme et d'alliance des peuples, il l'a régularisé de telle sorte que jamais, malgré ce grand émoi, la ville de Metz ne fut plus paisible qu'à l'heure où je vous écris.

— On a appris aujourd'hui à Paris, par une dépêche télégraphique, que M. Em. Gonzales Salmon, ministre des affaires étrangères du roi d'Espagne, est décédé à Madrid, le 19 de ce mois. M. Salmon avait eu pendant plusieurs années, par interim, le portefeuille de ce ministère. Ce ne fut qu'à l'époque du dernier mariage de Ferdinand VII qu'il obtint définitivement le titre de ministre. Le roi d'Espagne perd en M. Salmon un bon et loyal serviteur.

— Les généraux Romarino et Langermann ont été incorporés aujourd'hui dans la 2^e compagnie, 2^e bataillon, 2^e légion (capitaine Sallier) de la garde nationale de Paris. Ils monteront leur première garde le 7 du mois prochain, à l'état-major-général de la garde nationale.

COMMERCE.

BOURSE DE BRUXELLES, du 28 janvier.

Dettes actives hollandaises.	40 3/4 P	Naples.	72 1/4 A
» » belge.	42 P	Espagne Gueb.	74 A
Los rentes	85 1/8 P	» perpétuelle à Amsterdam.	47 1/2 P
Act. de la banque.	600 A	» » à Paris.	53 5/8
Emprunt de 12 millions.	88 P	Rentes domaines.	00
» 10 millions.	81 A	» d'Espagne.	00
Métalliques.	86 1/2 P		

BOURSE DE PARIS, 28 janvier.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830; 96 30 c. — 4 1/2 p. c. 72, jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — 4 p. c. 70, 80 fr. 50. — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830, 66 fr. 10 c. — Act. de la banque, 1615 fr. 00. — Certif. Falconnet, 77 fr. 20 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00. — Emp. royal d'Espagne 1830, 74 fr. 1/2 — Rente perpétuelle d'Espagne, 52 fr. 7/8. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00 c. Emprunt Belge, 73 1/2.

Il s'est fait peu d'affaires à la Bourse d'aujourd'hui, comme à toutes celles du samedi. Le 3 p. c. a été d'ailleurs constamment offert et le 5 p. c. demandé. Les reports sur le 3 étaient généralement recherchés.

Fonds publics de Londres, du 25 janvier. — Cons., 82 1/2 5/8.

Cours de Vienne du 20 janv. — Mét., 85 3/8; act. de la banque, 1120.

ANNONCES.

1473.

Vente de taillis.

Le mardi 7 février 1832, il sera exposé en vente par le ministère et à la recette du notaire Delhaize, le taillis croissant sur les bois nommés *Trou du Serpent*, le *Fays*, *Dermont* et le *Tournant de Ferage*, d'une contenance ensemble de 25 à 30 bonniers, situés sur les communes de Houyet, Hour et Hulsonniaux.

La vente aura lieu à dix heures du matin à Hardenne, commune de Houyet.

S'adresser, pour connaître les conditions, au notaire Delhaize, à Mesnil-Saint-Blaise, et pour l'indication des coupes, au sieur Joseph Antoine, garde de M. Urban, audit Hardenne.

1484. On demande des maréchaux-ferrans, non mariés, munis de bons certificats. Ils pourront s'adresser au dépôt du 2^e régiment des Lanciers à Namur.

1499. Maître Logé, notaire à Dinant, est chargé de placer plusieurs capitaux de dix, douze, quinze et vingt mille florins des Pays-Bas.

1517.

Grande vente de futaie et de vernes.

Le lundi 6 février 1832, à dix heures du matin, au bois de Fayl-Temploux, situé à Temploux, près de la chaussée de Namur à Bruxelles. Recours au pied des lots.

1518. Jeudi 9 février, à une heure, M. J. J. Gerard, héritier de feu M. Jacques Gerard, roulier, fera vendre, vis-à-vis de sa maison au Pied du Château, à Namur, deux beaux et bons chariots de 22 centimètres; 10 bons chevaux de 5 à 6 ans, très-avantageusement connus; de plus des colliers, goraux, roues, etc. etc., à crédit et à la recette de M. Capelle-Michaux.

1519. L. Pourbaix, chirurgien expert-dentiste, a l'honneur de prévenir le public qu'il a prolongé son séjour en cette ville jusqu'au 15 février.

Les personnes qui voudront l'honneur de leur confiance, sont priées de s'adresser chez M. Wautelet, rue des Quatre-Coins, N° 855.

1487.

Ferme à louer.

La ferme de la Perche-Andoi à louer avec 64 bonniers de terre, pour entrer en jouissance de 40 bonniers au mai prochain, et du surplus dans 2 ans.

S'adresser pour renseignements chez M. de Garcia à Namur et chez M. de Gaiffier à la Perche-Andoi.

1462.

TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Située aux *Trioux de Salzennes*, commune de Namur, à vendre de la main à la main.

Cette propriété ayant fait ci-devant partie de l'abbaye de Salzennes, est composée de plusieurs beaux et grands bâtimens en très-bon état; le terrain qui en dépend, avec jardin et prairie, contient un bonnier et demi des Pays-Bas, longeant en grande partie la Sambre.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvine.